



Injonction à comparaître

Par DavidDem19

Bonjour, je viens de recevoir une injonction à comparaître devant le Juge de l'Execution au Tribunal judiciaire de Paris. J'habite à l'étranger (Union Européenne) et la date proposée, le 11/5/21 ne me permet pas d'être présent pour me défendre...

Comment puis-je demander à reporter la date et que puis-je faire pour me représenter et défendre personnellement? Je ne peux pas me faire assister par un avocat pour des raisons financières, si vous pouviez m'orienter vers un contenu qui me permette de comprendre comment faire part au juge de mes commentaires, objections et lui fournir les pièces nécessaires à mes arguments.

Un grand merci pour votre aide.

David

Par ESP

Bonjour

Un avocat peut vous représenter grâce à l'aide juridictionnelle.

Par DavidDem19

Bonjour, merci pour votre réponse. Je sais que je peux me faire représenter par un avocat mais je ne peux payer d'honoraires donc je suis contraint de me représenter moi-même.

Je cherche donc à me renseigner sur comment procéder pour le faire (puis-je écrire une "plaidorie" et à qui l'envoyer, comment faire présenter les pièces appuyant mes arguments, etc.).

Et bien entendu, quelles possibilités de faire modifier la date?

Merci d'avance et bonne journée :-)

Par camilled

Bonjour,

comme indiqué dans la réponse précédente, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle, celle-ci vous permet d'être défendu par un avocat sans payer les frais.

Par camilled

Bonjour,

comme indiqué dans la réponse précédente, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle, celle-ci vous permet d'être défendu par un avocat sans payer les frais.